



# FAMILLES DE FRANCE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 septembre 2017

### **Ne touchez-pas au plan épargne logement !**

*Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a annoncé lundi 11 septembre 2017 que les revenus des plans épargne logement (PEL) ouverts à partir de janvier 2018 seront taxés à 30 %.*

Le PEL permet à chacun de se constituer une épargne bloquée offrant la possibilité d'obtenir un prêt immobilier et produisant des intérêts dont le taux de rémunération a certes baissé en 2 ans, passant de 2,5 % à 1 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2016, il bénéficie d'une exonération d'impôt sur le revenu jusqu'à la veille de son 12<sup>e</sup> anniversaire.

Le PEL est donc un placement populaire autant apprécié des français que le livret A et il constitue une aide précieuse dans l'acquisition d'un logement.

Alors qu'il faudrait encourager les français à investir, afin de relancer la croissance, le gouvernement veut prélever sur les intérêts des PEL ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 un impôt forfaitaire de 30% et ce dès la première année.

Pour autant, les PEL ouverts avant cette date ne seraient pas totalement exonérés : un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% s'appliquerait sur les intérêts produits à partir de la douzième année.

**Familles de France s'oppose** à cette proposition qui fragilise la capacité d'épargne des familles, notamment des plus modestes, et par conséquent, ne va ni faciliter ni encourager leurs démarches en vue d'accéder à la propriété, l'épargne en faveur du logement devenant moins rémunérée que le livret A.

**Familles de France dénonce** cette mesure qui, conjuguée à la baisse des APL, à l'augmentation des niveaux de loyers dans les zones tendues et à l'incapacité des bailleurs publics de répondre à la demande de logement social dans certains territoires, aura comme conséquence d'empêcher les familles les plus modestes de constituer une épargne leur permettant de devenir propriétaire.

**Familles de France souhaite** que le gouvernement présente une politique cohérente en faveur du logement.

**Contact Presse : Patrick CHRETIEN 06.42.18.05.74**

---

*Familles de France est une association de consommateurs agréée reconnue d'utilité publique. Elle participe à la défense des intérêts de la famille en s'organisant au sein d'un réseau qui propose des actions à visée sociale, économique, de protection du consommateur et de santé ayant pour finalité l'accompagnement et la défense des familles.*

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique  
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs  
Agréée association d'usagers du système de santé

---

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88  
E-mail : [accueil@familles-de-france.org](mailto:accueil@familles-de-france.org) – site : [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)